CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

2DA SESSIONE URDINARIA DI U 2025
RIUNIONE DI I 2 È 3 D'OTTOBRE DI U 2025

2ÈME SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 2 ET 3 OCTOBRE 2025

2025/O2/055

REPONSE DE MONSIEUR JULIEN PAOLINI
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR PIERRE POLI AU NOM DU GROUPE « AVANZEMU »

OBJET : Energie et SACOI 3

Merci madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Conseillères,
Monsieur le Conseiller territorial,

Comme vous le savez, dès 2013, l'Assemblée de Corse s'est fixé un objectif ambitieux en matière énergétique : atteindre l'autonomie à l'horizon 2050. Pour cela, la programmation pluriannuelle de l'énergie, votée en mars 2023, prévoit des mesures ambitieuses pour la période 2024-2028, des périodes de quatre ans, notamment en matière d'économie d'énergie ou encore de développement des énergies renouvelables. Bien sûr, l'absence du décret promis par l'État en 2025 et l'instabilité gouvernementale actuelle retardent la mise en œuvre de cette programmation pluriannuelle de l'énergie, notamment, par exemple, pour la rénovation des bâtiments — qu'il s'agisse des logements sociaux, des établissements scolaires ou de santé — mais également pour la sortie du gaz de ville à Bastia ou à Aiacciu.

Contrairement à ce que vous affirmez, nous sommes sur la même trajectoire que les autres territoires insulaires, notamment d'outre-mer, avec deux échéances principales. Première échéance, la production d'électricité 100% renouvelable à l'horizon 2035, et les centrales au biocarburant y participent bien entendu. Et deuxième échéance, l'autonomie énergétique, comme je l'ai dit, à l'horizon 2050.

S'agissant plus spécifiquement du projet SACOI 3, cette liaison avec l'Italie constitue une source d'alimentation essentielle pour l'équilibre du système électrique corse, vous l'avez dit. En revanche, même si cela peut sembler contre-intuitif, ces câbles permettent aussi l'intégration d'une part plus importante d'énergies renouvelables dans notre mix énergétique. Avec SACOI 3,

nous mettons simplement en œuvre, avec EDF bien sûr, l'opérateur historique, la programmation pluriannuelle de l'énergie que nous avons votée, comme nous le faisons lorsque nous construisons une nouvelle centrale au Ricantu ou lorsque nous essayons de faire avancer le projet de la STEP de Lugu di Nazza.

Il faut donc cesser, je crois, avec les injonctions paradoxales. Vous ne pouvez pas, d'un côté, nous demander de sécuriser l'approvisionnement énergétique de l'île pour éviter les black-outs, et de l'autre nous interpeller sur le renforcement d'un câble avec l'Italie. Autre injonction paradoxale : vous ne pouvez pas, d'un côté, nous demander d'arrêter la centrale du Vazziu au fioul lourd — vous l'avez rappelé, un combat de 50 ans quasiment — et, de l'autre, nous reprocher l'arrivée d'une nouvelle centrale au Ricantu, fonctionnant en biocarburant, que vous jugez, je cite dans votre question, non écologique. En comparaison du Vazziu, il y a quand même un pas géant qui est franchi, alors que d'autres, notamment à droite, la jugent sous-dimensionnée.

Enfin, dernière injonction paradoxale, vous ne pouvez pas nous dire d'un côté que le Conseil exécutif ne fait pas assez en matière d'infrastructures sur les réseaux d'eau ou sur les routes, les ports et les aéroports, et de l'autre côté, nous critiquer lorsqu'on réalise des infrastructures essentielles pour préparer l'île aux enjeux énergétiques de notre siècle, la transition énergétique, la mobilité électrique ou le réchauffement climatique.

Pour répondre plus précisément à trois de vos interrogations précises :

Premièrement, vous m'interrogez sur le coût de l'électricité achetée aux Italiens. Sauf à lire dans une boule de cristal, je ne peux malheureusement pas vous répondre. En effet, vous devez savoir que, dans le cadre du marché européen de l'électricité, toute importation d'énergie depuis l'Italie ou ailleurs, pour la Corse, se fait au prix du marché. On parle de la valeur spot, et ce prix varie donc régulièrement, quasiment au jour le jour, en fonction de divers facteurs : fluctuations du prix du gaz, offre et demande en électricité dans la journée, ou encore source et origine des productions.

Deuxièmement, vous m'interrogez sur l'évolution des factures d'énergie des Corses avec l'arrivée de SACOI 3 ou de la centrale du Ricantu. Je vous le dis clairement — et je le dis aussi aux Corses, bien sûr — ces infrastructures essentielles n'auront aucune influence sur le prix payé par les Corses. La Corse, vous le savez, bénéficie d'un principe de péréquation. Quels que soient les coûts de production, quels que soient leurs prix, les Corses paient leurs factures d'électricité au même tarif que les Français, et personne, je crois, ni ici ni à Paris, ne souhaite revenir sur ce principe d'égalité.

Troisième et dernier point : vous m'interrogez pour savoir si nous pouvons atteindre l'autonomie énergétique dès 2035, soit quinze ans avant l'objectif fixé à l'horizon 2050. Pourquoi pas, mais alors à une condition : défendons ensemble un autre modèle de développement économique et touristique, basé sur plus de sobriété. Sobriété en matière énergétique, mais aussi sobriété en matière de projection démographique dans les PLU, sobriété en matière de croissance des résidences secondaires et des meublés de tourisme, ou encore sobriété en matière d'artificialisation des sols.

Nous y reviendrons rapidement, notamment lors de l'examen de la prochaine PPE (si le décret est pris) pour la période 2028-2032 — on aimerait bien pouvoir aller même jusqu'à 2038 — mais aussi, bien sûr, lors de la révision du PADDUC.

Je vous remercie.